

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1416

Marché alimentaire Croix-Rousse : modification des périmètres et de la périodicité et approbation des droits de places correspondant, à compter du 1er octobre 2015

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1416 - MARCHÉ ALIMENTAIRE CROIX-ROUSSE :  
MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES ET DE LA  
PÉRIODICITÉ ET APPROBATION DES DROITS DE  
PLACES CORRESPONDANT, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup>  
OCTOBRE 2015 (DIRECTION DE L'ÉCONOMIE DU  
COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

À la demande des commerçants et de l'Association du marché de la Croix-Rousse (AMCR) et suite aux différentes réunions techniques avec les représentants de la Commission locale, plusieurs mesures seront prises à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Ces mesures visent notamment à améliorer la dynamique du marché en modifiant la périodicité et le périmètre du marché de 4 jours et en corrigeant les limites du marché des mercredis et jeudis.

Leur mise en œuvre découle du désir de nombreux commerçants de ne plus s'abonner sur 4 jours et de la hausse du nombre d'abonnements non pourvus.

Nombreux sont les commerçants souhaitant un abonnement (un emplacement fixe) en semaine alors qu'à l'inverse, d'autres commerçants abonnés ne fréquentent plus, actuellement, le marché durant la semaine.

En effet, le marché de 4 jours (mardi, vendredi, samedi et dimanche) ne correspond plus à la fréquentation, en baisse sensible les mardis et vendredis. Certains commerçants abonnés se sont adaptés à cette nouvelle situation économique. Dans sa configuration actuelle, le marché de 4 jours laisse donc apparaître de nombreuses places vacantes.

De plus, le marché actuel des mercredis et jeudis est trop éloigné du flux généré par la place de la Croix-Rousse et la rue de la Terrasse.

Enfin, il convient, par mesure de sécurité, de modifier l'installation du marché devant le collège la Tourette.

**I – Modification des périmètres et de la périodicité :**

**1°) Concernant le marché de semaine (mercredi et jeudi) :**

Actuellement, les commerçants s'installent entre la rue St François d'Assise et le n° 102 du boulevard de la Croix-Rousse.

Il est proposé d'étendre désormais le marché du haut du tunnel des Termes à la rue Ozanam.

Une distribution de places aux commerçants abonnés sera réalisée en prenant en compte la liste d'ancienneté générale, conformément au règlement général des marchés.

**2°) Concernant le marché de quatre jours (mardi – vendredi – samedi – dimanche) :**

Il est proposé de scinder le marché de quatre jours en deux marchés bihebdomadaires et deux abonnements distincts :

a) Un marché bihebdomadaire les mardis et vendredis :

Le périmètre s'étendra du haut du tunnel des Termes jusqu'au passage piétons situé à l'Ouest de la rue Tabareau (face au n° 80 du boulevard de la Croix-Rousse).

b) Un marché bihebdomadaire les samedis et dimanches :

Le périmètre s'étendra du haut du tunnel des Termes jusqu'à la rue de la Tourette. Du fait des barrières gênantes, il n'y aura pas d'installation au droit du collège, côté chaussée.

Tous les commerçants ont été consultés et se sont prononcés sur le type d'abonnement souhaité : bihebdomadaire mardi-vendredi et/ou bihebdomadaire samedi-dimanche.

Pour ces deux marchés, les places seront attribuées aux commerçants abonnés lors d'une distribution en tenant compte de la situation actuelle et à l'ancienneté générale, conformément au règlement général des marchés.

**II – Modification du montant des droits de places :**

Il est proposé que l'abonnement au marché de la Croix-Rousse initialement quadrihebdomadaire (mardi, vendredi, samedi et dimanche), soit divisé en deux abonnements :

- un abonnement bihebdomadaire pour le marché des mardis et vendredis ;
- un abonnement bihebdomadaire pour le marché des samedis et dimanches.

Il convient donc de modifier le I -2 de la délibération n° 2015/953 du 16 mars 2015 relative aux tarifs des marchés comme suit :

« 2 – Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois

		Droits de place	Droits annexes d'électricité
		des 2 ml	
Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7)	Bio place Henri, Guichard <i>mardi</i> , Martyrs de la Résistance, Commandant Arnaud, Bio Croix-Rousse, Ménival <i>mercredi</i> , Ménival <i>vendredi</i> , Bd des Castors, Champvert, bio St Jean, César Geoffray, Duchère Plateau, Roger Salengro <i>samedi</i> , Jean Zay, St Rambert, le Vergoin, Bio Vanderpool, place Schönberg, Victor Augagneur après-midi, Loucheur après-midi, Abbé Pierre après-midi, A. Courtois bio après-midi, Fourcade	6,20 €	2,44 €
	Place Carnot, Producteurs fermiers, Guichard <i>dimanche</i> , Ménival <i>dimanche</i> , Montgolfier, Mermoz Sud, Duchère Balmont	8,92 €	
Marchés à abonnement bihebdomadaire (2j/7)	Bayard, Camille Flammarion, les Anges, Bellecombe, Ambroise Paré, Belleville, Roger Salengro <i>mercredi et dimanche</i> , Duchère Sauvegarde, Croix-Rousse Mer-Jeu	10,21 €	4,53 €
	Montchat, Bénédicte Teissier, Tête d'Or, Jean Macé, <b>Croix-Rousse Mardi-Vendredi, Croix-Rousse Samedi-Dimanche</b>	16,71 €	
Marchés à abonnement trihebdomadaire (3j/7)	St Antoine <i>Mar-Mer-Jeu</i> , Victor Augagneur <i>Mar-Mer-Jeu</i> , Gabillot, Jean-Jaurès, Général André	15,32 €	6,58 €
	St Antoine <i>Ven-Sam-Dim</i> , Victor Augagneur <i>Ven-Sam-Dim</i> , St Louis, Ambroise Courtois	25,07 €	
	Marché couvert des Etats-Unis	48,68 €	
Marché à abonnement 6j/7	Petite place de la Croix-Rousse	41,52 €	13,18 €

Vu la délibération n° 2015/953 du 16 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

**DELIBERE**

1. La modification des limites du marché alimentaire Croix-Rousse de semaine mercredi-jeudi est approuvée et prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

2. La scission du marché alimentaire de quatre jours en deux marchés bihebdomadaires : mardi-vendredi et samedi-dimanche et la

modification des limites sont approuvées et prendront effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

3. Les nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, figurant dans le tableau ci-dessus, sont approuvés.

4. Les recettes en résultant seront imputées sur le programme GESTEXPLOI, opération DOPUBLIM.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA